

Séance du 24 février 2022

Délibération n° 2022/22

---

**OBJET : Approbation de la convention d'action foncière avec la commune de Notre Dame de Riez et le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération**

---

Vu le décret n° 2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-503 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée et particulièrement ses articles 2 et 9-6°,

Vu le projet d'orientations du Programme Pluriannuel d'Intervention 2020-2024 approuvé par le Conseil d'administration de l'EPF de la Vendée par délibération n° 2019/61 du 27 novembre 2019,

Sur proposition du Directeur général par intérim, le Conseil d'administration :

- APPROUVE la convention d'action foncière entre la commune de Notre Dame de Riez, le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération et l'EPF de la Vendée relative aux actions foncières visant à favoriser la réalisation d'un projet de renouvellement urbain, îlot de la Parée,
- MANDATE le Directeur général par intérim pour procéder en tant que besoin à la mise au point technique de cette convention.

Le Président du Conseil d'administration



Valentin JOSSE

Le

Reçu en Préfecture  
Préfecture de la Vendée  
DCPAT

03 MARS 2022

COURRIER ARRIVÉ LE